

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 11/12/2012

Réception par le Prefet : 11/12/2012

Publication : 13/12/2012



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2012-6-7-3

Séance du mercredi 5 décembre 2012

LE BUDGET PRIMITIF 2013 EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT CULTUREL POLITIQUE D02

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

➤ Inscrit dans le cadre du Développement Culturel et de ses lignes budgétaires, un crédit global de **5 930 000 €** et des autorisations de programme de **460 000 €**, selon la répartition récapitulée dans *l'annexe 3* à la délibération, à savoir :

▪ **5 065 000 € pour le fonctionnement**, dont :

- 352 000 € pour les Expressions Artistiques (D 021)
- 2 005 500 € pour les Lieux de Diffusion et Opérateurs Culturels (D 022)
- 296 000 € pour le Développement Culturel des Territoires (D 023)
- 30 000 € au titre de l'opération "Collège au Cinéma" (D025)
- 1 000 € pour l'organisation d'animations musicales dans le hall du Département
- 2 080 500 € en faveur de l'Enseignement Artistique et Pratique (D 026) dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques Spécialisés
- 300 000 € au titre de l'accompagnement de la mise en œuvre du Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques Spécialisés par le CDMC

▪ **865 000 € de crédits de paiement pour l'investissement**, répartis comme suit :

- 80 000 € pour les investissements réalisés par les structures, outils de l'action publique départementale, dont 50 000 € au programme D 022 et 30 000 € au programme D 026 et une autorisation de programme du même montant ;

- 785 000 € pour le programme d'aide en faveur des bâtiments à vocation culturelle (D013) et une autorisation de programme de 380 000 € notamment pour engager les opérations relevant des contrats de territoire de vie ;
- valide la convention avec les Dominicains de Haute-Alsace (*annexe 1* à la délibération) et autorise le Président à la signer ;
- attribue pour l'année 2013 aux organismes énumérés ci-dessous des subventions de :
 - au titre des Lieux de Diffusion et Opérateurs Culturels
 - 920 000 € en fonctionnement et
 - 50 000 € en investissement aux Dominicains de Haute-Alsace
 - au titre du Développement Culturel des Territoires
 - 210 000 € à la Ville de Mulhouse
 - 30 000 € à la Communauté de Communes de Cernay et Environs
 - 28 000 € à l'Espace Grün Cernay
 - 28 000 € à la Communauté de Communes du secteur d'Illfurth
 - au titre de l'Enseignement Artistique et Pratique
 - 27 000 € à la FSMA
- autorise le versement des subventions correspondantes susvisées qui seront prélevées sur les lignes ouvertes au budget départemental ;
- valide les participations annuelles à verser aux structures qui bénéficient d'une convention pluriannuelle à savoir :

▸ L'Agence Culturelle d'Alsace (ACA)	: 260 000 €
▸ La Coupole à Saint-Louis	: 20 000 €
▸ La Passerelle à Rixheim	: 28 000 €
▸ Le Relais Culturel de Thann	: 30 000 €
▸ L'Institut Européen des Arts Céramiques (IEAC)	: 45 000 €
▸ Mission Voix Alsace	: 52 000 €
- valide le principe de la reconduction des conventions d'objectifs ou de financement, pluriannuelles ou annuelles avec la Filature, la Comédie de l'Est, le CRAC, la Fédération Hiéro et la Ville de Colmar pour le CRMA, la Ville de Huningue pour le Triangle et l'Opéra du Rhin.
- confirme, dans le cadre de l'opération "Collège au Cinéma", la prise en charge du prix du billet à hauteur de 2,50 €, hors frais de déplacement ;
- valide la convention "Collège au Cinéma" 2012/2013 pour la mise en œuvre de l'opération et d'autoriser le Président à la signer (*annexe 2* à la délibération) ;
- confirme le principe de la reconduction de la participation du Conseil Général au dispositif "Collège au Cinéma" dans le Haut-Rhin pour l'année scolaire 2013/2014, sur la base d'une convention annuelle ;
- valide le principe du renouvellement de la convention entre le Conseil Général et le CDMC pour les années 2013 à 2016 et de l'octroi, au titre de 2013, d'une subvention de fonctionnement de 905 000 € et d'investissement de 30 000 € au CDMC ;

- valide le principe de la reconduction des conventions d'objectifs pluriannuelles ou annuelles, avec les villes concernées pour leur Conservatoire, les Ecoles Centre et le GEEM ;
- valide les ajustements proposés dans le guide des aides au titre du Développement Culturel (fiches concernées jointes en *annexe 4 à la délibération* : modifications en souligné ou en barré) ;
- donne délégation à la Commission Permanente pour :
 - la mise en œuvre de ces principes et la validation des conventions à intervenir ;
 - l'attribution des subventions prévues dans les conventions en cours de validité et à intervenir ;
 - le suivi de l'ensemble des actions du Développement Culturel ;
 - l'affectation des crédits correspondants ;
- délibère sur l'inscription des autorisations de programme, ainsi que des crédits de paiement récapitulés dans les tableaux joints en *annexe 3* à la délibération.

Précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur les lignes du budget du Département, à savoir :

- Programme D722 – Lieux de Diffusion et Opérateurs Culturels, imputation 65-311-6574-2357-371, pour un montant de 920 000 €
- Programme D222 – Lieux de Diffusion et Opérateurs Culturels, imputation 204-311-20421-2352-371, pour un montant de 50 000 €
- Programme D723 – Soutien au Développement Culturel des Territoires - imputation 65-311-65734-2367-371, pour un montant total de 268 000 €
- Programme D723 – Soutien au Développement Culturel des Territoires - imputation 65-311-6574-2367-371, pour un montant de 28 000 €
- Programme D726 – Enseignement Artistique et Pratique, imputation 65-311-6574-2397-371, pour un montant de 27 000 €.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté
Madame Brigitte KLINKERT ne participe pas
au vote en sa qualité de Présidente des Dominicains